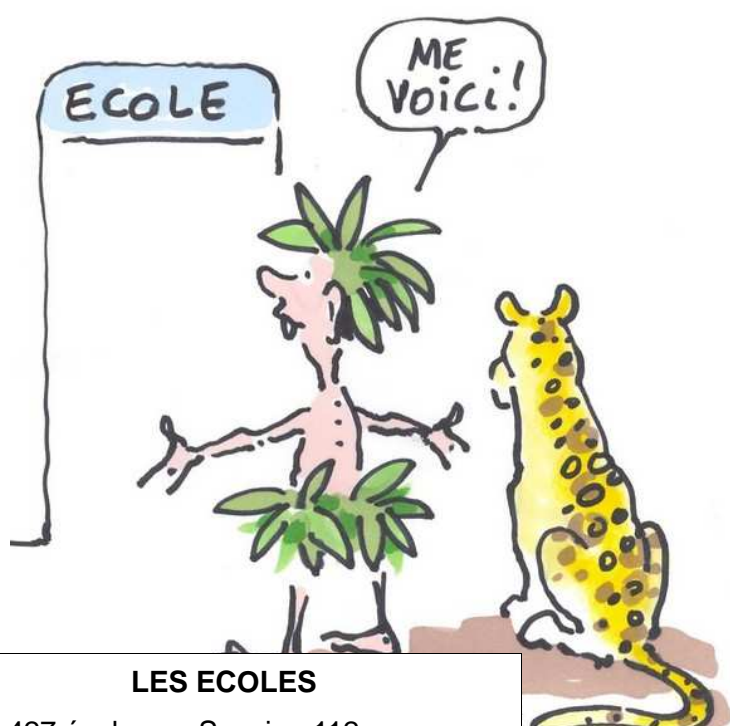




# MOUVEMENT 2011 : Comment ça se passe ?



## LES ECOLES

Il y a 427 écoles en Savoie : 112 maternelles, 130 primaires et 185 élémentaires.

51 classes uniques et 180 écoles à 2 ou 3 classes.

## LE CALENDRIER

- **lundi 21 mars** : publication de la liste des postes. **ATTENTION** : tous les postes sont susceptibles d'être vacants. *Pour des infos plus « fiables », consultez les intentions de participation sur <http://73.snuipp.fr/spip.php?article509>*
- **du mardi 22 mars au mardi 5 avril** : ouverture du serveur et saisie des vœux. Sur i-prof, aller dans SIAM et saisir les codes correspondant aux postes voulus.

**CONSEIL** Ne pas attendre le dernier jour !

- **AVANT le mardi 22 mars** : retour des demandes de majoration de barème.
- **mardi 24 mai** : phase principale, résultats
- **mardi 28 juin** : phase d'ajustement
- **mardi 6 septembre** : phase d'ajustement de rentrée

## COMMENT FAIT-ON ?

**1) Combien de vœux dois-je faire ?** Je fais jusqu'à 30 vœux, dont 8 vœux obligatoires de zone géographique.

**CONSEIL** : je fais mes 30 vœux, pour élargir au maximum. Je dois choisir en réalité 4 secteurs géographiques, car chaque secteur existe en zone « maternelle » et en zone « élémentaire ».

**ATTENTION** : il n'y a qu'une seule saisie de vœux, qui servira pour chaque phase du mouvement.

**CONSEIL** : je ne demande jamais un poste que je ne veux pas avoir. Je ne me restreins pas trop géographiquement, le bassin chambérien – aixois est le plus demandé.

**2) Quel type de poste puis-je demander ?**

- « adjoint » élémentaire ou maternelle (il existe deux natures de postes : adjoint ou directeur)

- TRB (Titulaire Remplaçant Brigade) : je serai remplaçant dans une circonscription, rattaché à une école. Je toucherai l'ISSR (des frais de déplacement).

- TS (Titulaire de Secteur) : il s'agit de postes fractionnés. Je serai titulaire d'un « noyau » de poste (décharge de direction) autour duquel seront couplés d'autres morceaux de postes (compléments de temps partiels).

- classes saisonnières (« classes nature ») : il y a 5 classes saisonnières qui fonctionnent de novembre à fin avril. Avant et après, on fait du remplacement et on touche l'ISSR.

**ATTENTION** : tous les postes obtenus lors de la phase principale le sont à titre définitif, sauf les postes de TRB et de classes saisonnières.

**3) Quel est mon barème ?** Je calcule mon barème :

- **ancienneté** : c'est 2 points par année d'ancienneté (1/6 point/mois et 1/180 point/jour). **J'aurai 0 points.**

**majorations de barème :**

- **pour mes enfants** : (3 points / enfant de moins de 20 ans au 31/12/2010).

- **au titre du handicap** (1000 points)

- **pour « situation personnelle grave » ou « particulière »** (0, 5 ou 50 points) : constituer son dossier auprès du médecin des personnels ou de l'assistante sociale des personnels (téléphoner à l'IA 04 79 69 16 36).

- **pour rapprochement de conjoint** (10 points valables uniquement sur vœux de secteur géographique). La distance est calculée entre les lieux de travail des conjoints : 50 km en plaine et 30 km en montagne (calcul sur via-michelin).

**4) Que se passe-t-il si je n'obtiens rien à la phase principale ?** J'attends la phase d'ajustement fin juin, voire celle de septembre.

Je serai alors affecté sur un poste **à titre provisoire**, en fonction des vœux saisis pour la phase principale.

**ATTENTION** : si je dois attendre le 6 septembre pour connaître mon affectation, je serai « envoyé » dans une école pour les jours de pré-rentrée et rentrée !

**CONSEIL** : si j'accepte d'exercer sur des postes ASH (CLIS, etc), j'adresse un courrier aux services avant la phase d'ajustement pour le préciser.

Il se peut aussi que je me retrouve en « surnombre » au mois de septembre.

**5) Comment ça se passe si je me retrouve en « surnombre » à l'issue de la phase d'ajustement du 6 septembre ?** Je serai nommé dans une circonscription selon mon barème, puis rattaché à une école. J'effectuerai des remplacements courts pour lesquels je toucherai l'ISSR (frais de déplacement) jusqu'à ce qu'un poste devienne vacant en cours d'année. Je serai alors affecté sur ce poste à titre provisoire jusqu'à la fin de l'année.

### LES CIRCONSCRIPTIONS

Le département de la Savoie est divisé en 8 circonscriptions, placées sous l'autorité d'un IEN (Inspecteur de l'Education Nationale).

- **Aix les Bains** (secteurs Ruffieux, Yenne, Aix et périphérie, Albens, Bauges). IEN : Mme Willig 04 79 88 24 17

- **Albertville** (secteurs Beaufortin, Ugine, Albertville, Grésy s/Isère). IEN : Mme Daniel 04 79 32 04 08

- **Chambéry 1** (secteurs Pont de Beauvoisin, St Genix, Entremont, Les Echelles, agglomération chambérienne et alentours). IEN : M Roger 04 79 69 25 02

- **Chambéry 2** (tout l'ASH). IEN : Mme David-Clermont 04 79 69 96 87

- **Chambéry 4** (REP des Hauts de Chambéry, Sonnaz, La Motte Servolex, La Ravoire). IEN : M Huard 04 79 69 24 16

- **Combe de Savoie** (secteurs Val Gelon, Montmélien, St Pierre d'Albigny, Bauges : Le Châtelard). IEN : M Bouvier 04 79 84 23 70

- **Maurienne**. IEN : M Julien 04 79 64 04 89

- **Tarentaise**. IEN : Mme Legrand-Martiny 04 79 24 21 59

**Des questions ? Besoin de conseils, d'explications ?**

**N'hésitez-pas à consulter les conseillers syndicaux et les élus du personnel du SNUipp**

**au 04 79 68 91 65 ou à [snu73@snuipp.fr](mailto:snu73@snuipp.fr), ou à venir nous rencontrer à la Maison des Syndicats – 77 rue Ambroise Croizat – 73 000 Chambéry.**

**Le SNUipp assure des permanences tous les jours de la semaine et le mercredi après-midi.**